



DEPARTEMENT  
du RHONE  
  
TARARE

N° d'ordre : 6

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
  
De TARARE

**OBJET :**

**MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS DU  
PERSONNEL DU CCAS  
DE TARARE**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 7 février 2023

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU  
PERSONNEL DU CCAS DE TARARE**

SOUS-PREFECTURE

reçu  
le

21 FEV. 2023

VILLEFRANCHE s/SAVOIE

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Georges STAVERNIER, Mme Annie REYNARD, M. Maurice SADOT, Mme Catherine PÉRONNET, Mme Solange CELLE, Mme Béatrice VIGNON, M. Eric MOGÉ et Mme Fabienne VOLAY

Absent représenté : M. Hichem CHOUIKHI (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine PERRODON

Assistaient à la séance : Mme Gaele GUILLOSSOU, Mme Laurianne CHAPUT et Mme Laurie ROZIER

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil d'administration du CCAS a modifié le tableau des effectifs du personnel.

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1

Il est proposé au conseil d'administration de modifier le tableau des effectifs du personnel du CCAS de la façon suivante :

**CREATION DE POSTE :**

**FILIERE SOCIALE**

Cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs

2 postes d'assistants socio-éducatifs à temps complet

Le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :

- approuve le tableau des effectifs du personnel ainsi modifié, ci-annexé, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.



Extrait certifié conforme au registre  
Tarare, le  
Le Président du CCAS